Charte Forestière du Coeur d'Hérault

Plan d'Action 2024 - 2027



Contrefort du Larzac - Crédit Photo : Pays Coeur d'Hérault

Identification du porteur de projet :

Structure porteuse : Syndicat de Développement Local du Pays Coeur d'Hérault

Nom du projet : Charte Forestière du Coeur d'Hérault

Département : Hérault - 34

Montant total du projet présenté en € HT ou TTC :

1) **193190. 32€ TTC sollicités** sur l'appel à projet Stratégie Locale de Développement Forestier, dont une partie pour la mise en œuvre d'actions

2) **142865€ TTC** d'ores-et-déjà obtenus (hors animation) pour la mise en œuvre de certaines actions

3) **96000€ TTC** demandé par un partenaire (CNPF) pour la mise en œuvre d'un Plan de Développement de Massif

4) D'autres demandes de financements en préparation

Table des matières

I – Contexte et concertation pour la construction du projet 4
1. Présentation du processus de concertation locale 6
2. Diagnostic de territoire 7
II. Description du projet 11
1. Objectifs du projet au vu du diagnostic 11
2. Présentation globale du programme d'actions 14
3. Description détaillée de chaque action 16
1. Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière 16
2. Sensibilisation collective du Grand Public aux forêts du territoire 17
3. Formation et sensibilisation des élus et agents communaux et intercommunaux 18
4. Poursuivre le développement des liens entre la Charte Forestière et les autres politiques territoriales 19
5. Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales liées à la forêt 20
6. Intégrer et valoriser les espaces forestiers dans l'aménagement et les documents de planification 21
7. Faire aboutir le projet de desserte forestière sur le massif du Grézac et organiser un retour d'expérience pour lever d'autre points noirs de desserte 23
Actions sur le risque incendie 25
8. Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie 26
9. Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des OLD pour trois communes du territoire : Plan de Débroussaillement et campagne de sensibilisation 27
10. Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les OLD pour 14 communes 29
11. Aménager les interfaces habitât-forêt du Pays Coeur d'Hérault – Expérimentation sur Olmet-et-Villecun 30
12. Intégrer la gestion de la biodiversité dans la réalisation des OLD par les Forestiers Sapeur via des Chartes Natura 2000 31
13. - Préserver et améliorer la biodiversité des milieux forestiers privés 32
14. Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements 33
15. Appui à l'intégration du pastoralisme dans les forêts communales du Massif de la Taillade et concertation locale 35
16. Développement du réseau de Haie et de Bosquet du territoire 36
17. Poursuivre le développement de l'outil foncier 37
18. Développement Forestier via la réalisation de deux plans de Massifs : Un Lodévois Larzac, et un regroupant la Vallée de l'Hérault et le Clermontais 38
19. Recenser et valoriser les savoir-faire et entreprises locales 40
20. Développement de la filière bois-énergie, via soutien au entreprise et étude de développement du chauffage au bois en lien avec les ressources du territoire 41
21. Initiation du développement de la filière bois construction 43
22. Etudier l'intégration de nouvelles pistes aux schémas stratégiques DFCI sur Olmet-et-Villecun et élargir au reste du territoire (à finaliser avec CD34 et Olmet-et-Villecun) 44
4. Le calendrier du projet : durée et phasage 45
5. Gouvernance : Les partenaires du projet et leur implication dans les différentes actions 48
6. Indicateurs 49
III. Suivi des modifications du programme d'action 51

I – Contexte et concertation pour la construction du projet

Prise en compte des thématiques régionales par le plan d'actions territorial :

N°	Action du programme / sujet de travail des dossiers émergence ou renouvellement	Thématiques
1	Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière	suivi-animation-évaluation
2	Sensibilisation collective du Grand Public aux forêts du territoire	suivi-animation-évaluation / amélioration et dynamisation de la sylviculture / loisirs et tourisme en forêt/ environnement et biodiversité en forêt / prévention des risques
3	Formation et sensibilisation des élus communaux et intercommunaux	suivi-animation-évaluation / amélioration et dynamisation de la sylviculture / regroupement du foncier / mobilisation et commercialisation du bois / loisirs et tourisme en forêt/ environnement et biodiversité en forêt / prévention des risques
4	Poursuivre le développement des liens entre la Charte Forestière et les autres politiques territoriales	amélioration et dynamisation de la sylviculture/ regroupement du foncier/ mobilisation et commercialisation du bois/ transformation et valorisation des bois/ environnement et biodiversité en forêt/ prévention des risques
5	Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales liées à la forêt	agriculture et forêt/ amélioration et dynamisation de la sylviculture / regroupement du foncier/ mobilisation et commercialisation du bois/ transformation et valorisation des bois/ prévention des risques/ suivi-animation-évaluation
6	Intégrer et valoriser les espaces forestiers dans les Plans Locaux d'Urbanisme	agriculture et forêt/ amélioration et dynamisation de la sylviculture/ mobilisation et commercialisation du bois/ transformation et valorisation des bois/ loisirs et tourisme en forêt / environnement et biodiversité en forêt / prévention des risques
7	Réalisation du projet de desserte sur le Grézac Retour d'expérience et identification d'autres projets de desserte	amélioration et dynamisation de la sylviculture/ mobilisation et commercialisation du bois/ transformation et valorisation des bois/ prévention des risques
8	Plan de Massif de Protection des forêts contre l'Incendie	prévention des risques/ environnement et biodiversité en forêt
9	Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des OLD pour 3 communes du territoire	prévention des risques/ environnement et biodiversité en forêt
10	Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les ODD pour 14	prévention des risques/ environnement et biodiversité en forêt

	communes	
11	Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de coupures de combustible à l'interface habitat/forêt au delà des OLD	prévention des risques
12	Réaliser des Chartes Natura 2000 pour intégrer le respecter de la biodiversité lors de la réalisation des opérations de débroussaillement des Forestiers Sapeurs et des habitants	environnement et biodiversité en forêt/ prévention des risques
13	Préserver et améliorer la biodiversité des milieux forestiers privés	environnement et biodiversité en forêt/ regroupement du foncier indirectement
14	Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements	amélioration et dynamisation de la sylviculture/ regroupement du foncier/ environnement et biodiversité en forêt/ prévention des risques
15	Appui à l'intégration du pastoralisme dans les forêts communales du Massif de la Taillade et concertation locale	agriculture et forêt / amélioration et dynamisation de la sylviculture / environnement et biodiversité en forêt / prévention des risques
16	Développement du réseau de Haie, notamment dans les parties à enjeux de biodiversité	agriculture et forêt / environnement et biodiversité en forêt
17	Poursuivre le développement de l'outil foncier sur le territoire	regroupement du foncier / amélioration et dynamisation de la sylviculture / mobilisation et commercialisation du bois
18	Réalisation de Plans de Massif Forestier	regroupement du foncier / amélioration et dynamisation de la sylviculture / mobilisation et commercialisation du bois
19	Valoriser les savoir-faire et les entreprises locales	transformation et valorisation des bois / développement et valorisation des produits forestiers non ligneux/ loisirs et tourisme en forêt
20	Développement de la filière bois-énergie, via soutien au entreprise et étude de développement du chauffage au bois en lien avec les ressources du territoire	mobilisation et commercialisation du bois / transformation et valorisation des bois /
21	Développement de la filière bois construction	mobilisation et commercialisation du bois / transformation et valorisation des bois /
22	Etudier l'intégration de nouvelles pistes au schéma stratégique DFCI sur Olmet-et-Villecun et élargir au reste du territoire	prévention des risques / suivi-animation-évaluation.

1. Présentation du processus de concertation locale

Les réflexions sur le portage d'une Charte Forestière au niveau du Pays Cœur d'Hérault ont débuté en 2015, suite au travail réalisé par la Communauté de Communes du Lodévois Larzac, qui souhaitait s'investir des sujets liés à la forêt et au bois.

En 2017, la Région Occitanie et l'Union Européenne ont cofinancé, pour et avec le Pays Cœur d'Hérault, la réalisation du diagnostic du territoire. Ce diagnostic a été réalisé en 2018 et aboutit à la co-construction d'un programme d'action, dont l'élaboration s'est terminée en 2020.

Sur ces bases, l'animation de la Charte Forestière a débuté fin 2020. Une première période de mise en œuvre d'actions a eu lieu jusqu'à fin 2023. Un bilan de cette mise en œuvre a été présenté au Comité de Pilotage de la Charte Forestière du 15 décembre 2023. Celui-ci a permis d'échanger sur l'avancée du plan d'action, sur l'évolution des enjeux entre 2018 et 2024, et a permis d'élaborer de nouvelles pistes d'actions collectives.

Les projets ainsi présenté dans ce nouveau programme d'action ont trois origines :

- Une partie provient de la prolongation de projets initiés lors de la mise en œuvre du précédent plan d'action ou du montage de nouveau projet lors de la mise en œuvre du dernier plan d'action
- Une partie est issue de la concertation et la co-élaboration lors du Comité de Pilotage du 15 décembre 2023
- Une dernière partie est constitué de projet non réalisé, faute de moyens, sur le précédent plan d'action ou partiellement mais jugé comme étant à maintenir au vu des enjeux

Les grandes orientations du plan d'actions, les objectifs associés et le nouveau plan d'action ont été proposés à l'ensemble du Comité de Pilotage élargi de la Charte Forestière (ensemble des élus et partenaires impliqués), pour avis et retour. Ces retours ont été intégrés. Par ailleurs, des échanges bilatéraux avec les principaux partenaires sur les actions ont permis d'affiner celle-ci. Enfin, les élus référents de la Charte Forestière et les élus du Comité Syndical du Cœur d'Hérault ont entériné ce plan d'action.

2. Diagnostic de territoire

D'après le diagnostic réalisé en 2018 et validé par les partenaires de la Charte Forestière, les grandes caractéristiques des forêts et garrigues du territoire, ainsi que des filières économiques associées, sont les suivantes (Diagnostic de la Charte Forestière - 2018) :

1. Un territoire**, dont les espaces de garrigues et forestiers constituent 68 % du territoire** (avec 81 % de feuillus), situé **aux portes d'une métropole** et d'une agglomération, de territoires plus structurés sur le volet forestier

2. **61 % de ces espaces font l'objet de périmètres réglementaires de préservation** (Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope,…)

3. **11% des espaces naturels du territoire en aléa fort à très fort** concernant le risque **de feux de forêt**. Le risque inondation est lui très présent autour de la Lergue et de l'Hérault. Les pentes du Lodévois concentrent les risques de mouvement de terrain.

4. L'espace naturel et forestier est hôte **de nombreuses activités de loisirs** (chasse, randonnées, course à pied, vélo, escalade, parapente, loisirs motorisés, cueillettes)

5. Peu de bois d'œuvre à valoriser, mais une **marge de manœuvre sur le bois énergie,** le bois de chauffage, avec une consommation de bois énergie importante par commune (de 12 à 20%), mais un manque de visibilité des fournisseurs.

6. Un tissu d'entreprises locales travaillant le bois assez fragile avec une tendance au **développement de la demande notamment sur le bois construction** (privée et publique) ; des compétences locales peuvent être renforcées, valorisées

7. Une **filière**, c'est-à-dire l'ensemble de la chaîne de valeur, **en émergence** qui demande à être structurée, accompagnée

8. **75 % des espaces naturels et forestiers sont privés** et **80 % des propriétaires privés ont moins de 4 ha**; un manque de connaissance des valorisations possibles des bois et des acteurs techniques ; des propriétaires âgés.

9. **41 % du territoire bien desservie et accessible**, mais **des points noirs** à lever pour améliorer l'exploitation

10. **28 % des espaces** naturels et forestiers **utilisés à des fins agricoles** (pastoralisme, …)

Les enjeux associés :

Neuf enjeux ont été identifiés lors du diagnostic de 2018. Ceux-ci ont été remis à discussion avec les membres du Comité de Pilotage de la Charte Forestière, regroupant élus et partenaires. Le tableau ci-dessous résume les enjeux de 2018, et leurs évolutions. Un dixième, sur la place des haies et des bosquets a été ajouté. Concernant les l'évolution des enjeux aucun n'a diminué entre 2018 et 2024. Cinq ont augmenté, (remise en gestion des forêts, morcellement, risques, accessibilité, entreprise bois) et cinq autres sont toujours aussi importants (intégration dans les PLU(i), environnement et biodiversité, usages multiples, sylvo-pastoralisme, haie).

Enjeux identifiés en 2018	Evolution des enjeux
1) Intégration de la forêt dans l'aménagement (dont PLU/PLUi) Prendre en compte et valoriser les espaces forestiers dans l'aménagement et l'urbanisme (appropriation des questions forestières par les acteurs locaux)	L'enjeu est toujours présent et important. Malgré l'intégration de la forêt dans le SCOT du Pays et le PLUi du Lodévois Larzac, les participants s'accordent sur le fait que la forêt n'est toujours pas assez prise en compte dans les PLU/PLUi. Il y a peu d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le sujet, les zonages utilisés ne sont pas toujours les plus adéquats pour la gestion forestière, etc. Beaucoup de bureaux d'études du secteur qui accompagnent à la révision des PLU connaissent mal les enjeux forestiers et le monde forestier est peu consulté lors de la révision des PLUi.
2) Remise en gestion des forêts privées Préserver et valoriser les différents milieux et les ressources forestières, leur biodiversité et leurs services écosystémiques	L'enjeu est toujours important et augmenterait légèrement car beaucoup de peuplement arrivent à l'âge des premières éclaircies et doivent être gérées. Les forêts ne sont toujours pas assez valorisées, toujours très morcelées et elles continuent à se refermer. Beaucoup de peuplement arrivent à l'âge des premières éclaircies, il est important que ceux-ci soient réalisés. Beaucoup de propriétaires n'ont encore pas conscience de l'importance de la gestion forestière alors que celle-ci est essentielle car elle permet de produire du bois, mais également de préserver la biodiversité, de réduire le risque incendie, d'entretenir les paysages, etc.
3) Morcellement foncier Prendre en compte et mettre en place une gestion du morcellement foncier forestier	Enjeux de plus en plus important Morcellement qui s'accroît toujours autant et qui peut poser problème pour mener différents projets. De l'accompagnement a été réalisé sur les BVSM et BND, mais est-il possible d'aller plus loin ? La volonté de développer le photovoltaïque peut impacter le devenir des zones boisés.

4) Accessibilité et desserte Maintenir et développer l'accessibilité aux massifs par les dessertes forestières	Peu d'évolution Les enjeux de desserte restent sensiblement identique mais vont augmenter si rien n'est fait L'accessibilité à certains massifs est toujours difficile, voire impossible. Le projet (en cours) sur une desserte devrait lever un point noir. De plus en plus de peuplement arrivent à leur première éclaircie et doivent être géré au plus vite pour éviter leur dégradation. Les engins étant de plus en plus gros, la desserte doit suivre.
5) Environnement, biodiversité et forêt Préserver et valoriser les différents milieux et les ressources forestières, leur biodiversité et leurs services écosystémiques	Peu d'évolution autour des enjeux de préservation mais risque de dégradation La diversification des plantations améliore la biodiversité, mais les milieux continuent de se refermer, ce qui impacte négativement la biodiversité. Le CNPF souligne que le changement climatique et l'absence d'eau risque de dégrader, peut-être très fortement, les peuplements. Une diversification des essences est cruciale.
6) Entreprises et bois (construction bois, bois énergie, etc.) Maintenir et développer les activités liées aux forêts et au bois	Nette augmentation des enjeux et des difficultés rencontrées par les entreprises forêt-bois Les entreprises du secteur du bois connaissent elles-aussi la crise, notamment avec l'augmentation des prix de l'énergie. « C'est le nerf de la guerre ». Dans le secteur du bois-énergie, il y a des difficultés à trouver des bûcherons pour l'exploitation des bois. Ce dernier point est d'autant plus important qu'une grande partie du territoire est en bois-bûches et que les vols se font de plus en plus nombreux à cause de l'augmentation des coûts de l'énergie.
7) Usages multiples de la forêts (chasse, loisirs, tourisme, etc.) Développer et encadrer, de façon concertée, les usages et activités en forêt : loisirs, chasse, valorisations diversifiées…	Augmentation, variable selon les secteurs
8) Gestion des risques et forêt. Prendre en compte les risques et leurs liens avec la forêt: incendies, inondations, mouvements de terrains	Nette augmentation, notamment du risque incendie et du risque inondation Les participants s'accordent unanimement sur l'augmentation des risques, notamment du risque incendie. Le CNPF et le SDIS précisent que le risque incendie se gère à une échelle plus grande qu'un massif.

9) Pastoralisme et forêt Maintenir et développer les activités sylvo-agricoles dont le sylvo-pastoralisme	Peu d'évolution et moins connus des participants, néanmoins de l'intérêt de quelques élus pour le sujet sur la Vallée de l'Hérault (Aniane) et sur le Lodévois Larzac (Olmet-et-Villecun, Saint-Michel-de-Grammont).
10) Développement des haies et bosquet Développer les haies sur le territoire	Peu d'évolution et moins connus des participants

II. Description du projet

1. Objectifs du projet au vu du diagnostic

Au vu de l'évolution des enjeux estimés par le Comité de Pilotage de la Charte Forestière, les trois orientations principales restent les mêmes que pour le premier plan d'action. En revanche, les objectifs opérationnels associés ont été en partie révisé :

- ***Orientation n°1 : Mettre en œuvre collectivement la Charte Forestière et renforcer la démarche collective***

La première mise en œuvre du plan d'action a permis de regrouper les différents acteurs et d'initier la dynamique collective. La Charte Forestière et ses partenaires sont de plus en plus reconnus sur le territoire. Cette dynamique est à poursuivre et à renforcer. Deux objectifs opérationnels ont été identifiés :

Objectif opérationnel 1.1 : Renforcer la démarche collective engagée autour de la Charte Forestière et de son animation

Cet objectif vise à:

- Maintenir l'animation du collectif d'acteurs à travers les différentes instances de la Charte (2 Comités de Pilotages par an, 1 Comité des Elus Référents, des Groupe de Travaux mixte élus/partenaires en fonction des thématiques).
- Développer la communication auprès du grand public via la participation aux événements grands publics (2 par ans, sur le Lodévois Larzac) et à des séances ciné-débats (1 par an)
- Poursuivre le développement des liens avec les autres dynamiques du territoire (Animation des sites Natura 2000 de la Vallée de l'Hérault, du Salagou et des Contreforts du Larzac, Plan Climat Air Énergie Territorial, Projet Alimentaire Territorial, etc.)
- Renforcer les compétences des élus sur les sujets ainsi que leur représentation à l'extérieur du territoire.

Objectif opérationnel 1.2 : Poursuivre l'amélioration de la prise en compte des forêts dans les politiques publiques et la planification

Le Schéma de Cohérence Territorial inclut désormais des orientations relatives à la forêt et aux garrigues du territoire. Il s'agit donc sur cet action d'accompagner les PLU qui entreront en phase de révision dans l'intégration des enjeux forestiers et de la filière forêt-bois dans leur PLU. Par ailleurs, le projet de desserte sur le Lodévois Larzac se poursuit. Il s'agit donc ici de poursuivre sa mise en œuvre.

- ***Orientation n°2 : Poursuivre la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt dans les politiques et actions des acteurs du territoire***

La prise en compte des divers enjeux liés à la forêt par les acteurs et élus du territoire reste plus faible que l'intérêt porté aux zones agricoles ou urbaines. Pour autant, celle-ci a progressé sur le territoire, notamment la prise en compte du risque incendie, des enjeux de préservation de la biodiversité et des possibilités de pastoralisme en forêt. Il est essentiel de poursuivre la meilleure prise en compte de ces divers enjeux au sein du territoire. Cinq objectifs opérationnels ont été identifiés :

Objectif opérationnel 2.1 : Développer une stratégie partagée par les communautés des communes sur la gestion du risque incendie

Il s'agit de réaliser un Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie et de préfigurer une gouvernance locale spécifique pour la mise en œuvre coordonnée d'une stratégie de lutte contre le risque de feux de forêt

Objectif opérationnel 2.2 : Positionner le Pays Coeur d'Hérault et ses partenaires en tant que structure accompagnatrice des communes sur les Obligations Légales de Débroussaillement et l'aménagement de l'interface habitat/forêt

Plusieurs actions sont d'ores-et-déjà engagées sur cet axe. Il s'agit systématiquement d'accompagner spécifiquement certaines communes via l'intervention de partenaires, tout intégrant le plus de compétence possible pour réitérer ce type d'accompagnement avec le minimum de besoin en financement. Ainsi, 14 accompagnements de communes sont prévus sur la priorisation des voiries à réaliser en OLD, trois accompagnements de communes sur la réalisation de plan de contrôle de débroussaillement et sur la sensibilisation des habitants sont prévus, et une expérimentation d'aménagement d'interface habitat/forêt et prévu sur la commune d'Olmet-et-Villecun.

Objectif opérationnel 2.3 : Intégrer gestion des OLD et préservation de la biodiversité

Conjointement avec le Conseil Départemental et les animateurs des 5 sites Natura 2000 du territoire, il s'agit ici de travailler à la rédaction de 5 Chartes Natura 2000 d'engagements et de bonnes pratiques de débroussaillement pour préserver la biodiversité de chaque site lors de la réalisation des OMD par les Forestiers Sapeurs.

Objectif opérationnel 2.4 : Renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre des actions en lien biodiversité sur le territoire

Le territoire du Cœur d'Hérault est fort de la présence de plusieurs structures portant des plans d'actions sur la Biodiversité. C'est le cas notamment des structures portant l'animation des 5 sites Natura 2000. Il s'agira, plutôt que de développer de nouvelles actions, de renforcer l'appui à ces structures sur leurs actions et objectifs liés à la forêt et au garrigue.

Objectif opérationnel 2.5 : Renforcer le sylvo-pastoralisme sur le territoire

Il s'agit ici d'accompagner la commune d'Aniane dans l'intégration d'un projet pastoral dans la gestion de la forêt communale, en interaction avec les communes alentour dont les forêts communales sont limitrophes. Ce projet servira d'exemple pour une animation à destination des forestiers et des éleveurs sur les enjeux du pastoralisme en forêt et garrigue.

- ***Orientation n°3 : Appuyer le développement de la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval (gestion forestière, développement filières bois-énergie et bois construction)***

Le premier plan d'action a permis de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'accompagnement des propriétaires vers la gestion des forêts du Cœur d'Hérault. Ces liens entre l'animatrice du Centre National de la Propriété Forestière et les propriétaires du territoire sont essentiels au territoire. Par ailleurs, les enjeux des gestions forestières et ceux des entreprises, notamment de bois bûche, sont très connectés. Il s'agit alors de développer l'intégration entre ces problématiques dans la mise en œuvre des actions.

Objectif opérationnel 3.1 : Poursuivre les actions de développement forestier et les liens engagés avec les propriétaires forestiers du territoire pour une meilleure remise en gestion

Suite aux premières actions enclenchées, il s'agit de maintenir un programme de sensibilisation des propriétaires forestiers du territoire sur la thématique de la gestion forestière, tout en organisant des animations spécifiques selon les enjeux et opportunités de financement.

Objectif opérationnel 3.2 : Soutenir les entreprises des filières bois-énergie et bois construction du territoire

Le premier plan d'action de la Charte Forestière s'est majoritairement concentré sur l'amont de la filière forêt-bois. Il s'agira lors de ce second plan d'action de renforcer la connaissance des entreprises du territoire sur ces filières là, via un annuaire et une enquête qualitative pour les caractériser et caractériser leur besoin, et d'amorcer une dynamique de soutien par l'organisation de deux demi-journées thématiques par an, construite sur la base des besoins de ces entreprises.

2. Présentation globale du programme d'actions

Attention pour la numérotation des actions, celle-ci devra être cohérente avec celle de la feuille des dépenses. Merci de numéroter les actions de 1 à X. Ne pas faire de sous-catégories par axes.

N°	Action du programme / sujet de travail des dossiers émergence ou renouvellement	% de temps prévisionnel par rapport au temps total d'animation	Nouvelle action	Justification du caractère nouveau / nom nouveau de l'action / du sujet OU identification du document du dossier l'exploitant en détails
1	Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière	20	Non	Poursuite d'animation
2	Sensibilisation collective du Grand Public aux forêts du territoire	6	Non	Poursuite d'animation
3	Formation et sensibilisation des élus communaux et intercommunaux	5	Non	Poursuite d'animation
4	Poursuivre le développement des liens entre la Charte Forestière et les autres politiques territoriales	4	Non	Poursuite d'animation
5	Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales liées à la forêt	6	Non	Poursuite d'animation
6	Intégrer et valoriser les espaces forestiers dans les Plans Locaux d'Urbanisme	5	Oui	Intégration dans les PLU suite à l'exécution du SCOT
7	Réalisation du projet de desserte sur le Grézac Retour d'expérience et identification d'autres projets de desserte	4	Non	Suite de l'action du plan d'action 2020 - 2023
8	Plan de Massif de Protection des forêts contre l'Incendie	4	Oui	
9	Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des OLD pour 3 communes du territoire	7	Oui	
10	Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les ODD pour 14 communes	4	Non	Non réalisée sur plan d'action précédant Financements obtenus et lancement effectué début 2024
11	Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de coupures de combustible à l'interface habitat/forêt au delà des OLD	4	Oui	

12	Réaliser des Chartes Natura 2000 pour intégrer le respecter de la biodiversité lors de la réalisation des opérations de débroussaillement des Forestiers Sapeurs et des habitants	1	Oui	
13	Préserver et améliorer la biodiversité des milieux forestiers privés	2	Oui	Non réalisée sur plan d'action précédant
14	Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements	2	Oui	Non réalisée sur plan d'action précédant
15	Appui à l'intégration du pastoralisme dans les forêts communales du Massif de la Taillade et concertation locale	2	Oui	
16	Développement du réseau de Haie, notamment dans les parties à enjeux de biodiversité	2	Non	Poursuite d'animation
17	Poursuivre le développement de l'outil foncier sur le territoire	2	Non	Poursuite d'animation
18	Réalisation de Plans de Massif Forestier	4	Non	Poursuite d'animation
19	Valoriser les savoir-faire et compétences locales Amélioration la connaissance des entreprises locales	2	Oui	Prévue mais non réalisée sur plan d'action précédant
20	Développement de la filière bois-énergie, via soutien au entreprise et étude de développement du chauffage au bois en lien avec les ressources du territoire	2	Oui et non	¨Prévue mais non réalisée sur plan d'action précédant Fond Air Bois nouveau
21	Développement de la filière bois construction	2	Oui	¨Prévue mais non réalisée sur plan d'action précédant
22	Etudier l'intégration de nouvelles pistes au schéma stratégique DFCI sur Olmet-et-Villecun et élargir au reste du territoire	1	Oui	Découlant de la n°11

3. Description détaillée de chaque action

1. Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Le premier plan d'action de la Charte Forestière a permis d'initier la dynamique collective et a donné aux élus du territoire un outil pour mener différents projets répondant aux enjeux des forêts et garrigues du territoire. La mise en œuvre du second doit permettre de consolider la dynamique collective amorcée. Par ailleurs, dans un contexte où les élus locaux sont très mobilisés sur divers sujets, il s'agira d'innover dans les méthodes pour permettre aux élus intercommunaux et communaux de s'impliquer plus facilement dans le portage de la Charte et des ces différents projets.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault	Tous les Partenaires de la Charte Forestière du Pays Coeur d'Hérault URCOFOR en soutien

Description de l'action et Calendrier

Il s'agit de :

1. Poursuivre la gouvernance de la Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault et instances dédiées (2 Comités de Pilotages par an, 1 Comité des Elus Référents, des Groupe de Travaux mixte élus/partenaires en fonction des thématiques : Risques Incendies, Aménagement, etc.) ➔ Il s'agit également de s'insérer dans des instances de gouvernance déjà existantes (e.g Conseils des Maires, COPIL des sites Natura 2000, etc.).
2. Renforcer les liens élus et acteurs forestiers avec une nouvelle gouvernance, via la co-construction et la formalisation d'un processus permettant aux élus référents de la Charte Forestière de porter plus facilement les projets engagés.
3. Développer et poursuivre la formalisation des méthodes et outils pour l'animation de la Charte Forestière (outils de suivi des projets et du plan d'action, outils et méthode de suivi des conventions, processus communication, etc.)
4. Au bout de 6 ans : Réaliser une évaluation à 6 ans de la mise en œuvre de la Charte Forestière du Pays Coeur d'Hérault via un stage de 6 mois

Livrables et suivi-évaluation :

Méthode et outils pour assurer la gouvernance par et pour les élus du Cœur d'Hérault.
Rapport de suivi-évaluation à 6 ans

Budget Prévisionnel : 0

2. Sensibilisation collective du Grand Public aux forêts du territoire

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Les habitants du Coeur d'Hérault méconnaissent encore les forêts et garrigues du territoire, ainsi que les divers enjeux associés à ces milieux (gestion forestière, biodiversité, etc.). L'objectif de cette action est de renforcer les liens entre les habitants et leur environnement. Des événements existent déjà, il s'agit de les renforcer et de poursuivre les dynamiques.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault - ONF - PaysArbre - Fransylva	Tous les partenaires de la CFT

Description de l'action et Calendrier

Il s'agira de sensibiliser le Grand Public du territoire :

- Aux forêt du territoires, aux rôles de la forêt, sa multifonctionnalité, des essences forestières locales, connaissance de nos forêts et de leurs évolutions
- A la gestion forestière, notamment sur les coupes rases en garrigue et les expérimentations réalisées pour expérimenter de nouveaux itinéraires techniques hors coupes rases
- A l'organisation des filières et aux enjeux de la gestion jusqu'à l'usage

Les divers actions seront les suivantes :

1) Dans un premier temps, **un plan de communication annuel** sera co-construit avec les partenaires de la Charte Forestière pour le grand public et les scolaires. Celui-ci programmera les divers temps de communication ainsi que les sujets et enjeux de chacun.

2) Les divers temps programmés seront ensuite mit en œuvre :

   - Programmation de conférences, spectacles… liés à la forêt avec les services culturels des collectivités : utilisation du film sur les garrigues Forestières + Invitation à
   - Participation à l'organisation de la Petite Fête de l'Arbre et de la Fête Internationale de la Forêt
   - L'organisation de visites scolaires sur le territoire
   - Animation lors de manifestation (marchés, trails, etc.)
   - Mise en place de sentier "découverte forestière"

3) La réalisation et la diffusion d'un film sur les forêts et garrigues du territoire

Par ailleurs, des volets de communication auprès des élus et des entreprises du territoire sont également prévus dans d'autres fiches-action.

Budget Prévisionnel :

15 000€, demandé sur l'appel à projet Stratégie Local de Développement Forestier

3. Formation et sensibilisation des élus et agents communaux et intercommunaux

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

L'absence de tradition forestière sur le territoire renforce le besoin de sensibilisation, formation et montée en compétences des élus et agents sur les différents enjeux liés à la forêt. Par ailleurs, les élus et agents communaux ont besoin d'accompagnement dans l'identification des enjeux spécifiques à leur communes et des leviers d'actions pour y répondre. La mise en oeuvre du premier plan d'action a déjà permis de former une partie des élus locaux à divers enjeux (foncier forestier, gestion forestière, risques incendies, construction bois), via le programme de formation des Collectivités Forestières d'Occitanie, et via le projet de développement forestier porté par le CNPF.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault COFOR	Autres partenaires clés de la Chartes Forestières pour sensibiliser en collectif

Description de l'action et Calendrier

Dans cette action, il s'agit de renforcer la formation des élus et la sensibilisation aux enjeux forestiers et aux actions portés au sein de Charte et par les partenaires :

1) Développement d'un **plan de communication et de sensibilisation à destination des élus locaux** (communes et communautés de communes), pour les sensibiliser aux enjeux forestiers, dont :
    a. Interventions dans les Conseils Municipaux (objectifs de 4 par an)
    b. **Intervention devants les Conseils Communautaires des trois Communautés de Communes**, pour présenter un diagnostic et les enjeux locaux, présenter l'outil Charte Forestière et les projets déjà en cours, et réfléchir aux projets possibles à l'échelle de la Communauté de Communes (objectifs des 3 durant la période de mise en œuvre

    Ces interventions seraient ouvertes à tous les partenaires de la Charte Forestière qui souhaitent participer.

2) Programme de formations des COFOR, par ailleurs déjà financées, qui serait promu au niveau local, tant pour les webinaires que pour les journées de formations. En fonction des problématiques identifiées lors des interventions auprès des conseils municipaux et des conseils des maires des communautés de communes, des formations plus spécifiques pourront être organisées (bois construction, bois énergie, forêt et aménagement, etc.)

Livrables et suivi-évaluation

Plan de communication annuel co-construit entre COFOR et Pays Coeur d'Hérault pour la sensibilisation des élus et leur formation + Formations et webinaires à destination des élus

Budget Prévisionnel :

0

4. Poursuivre le développement des liens entre la Charte Forestière et les autres politiques territoriales

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Le territoire du Cœur d'Hérault est fort de la présence de plusieurs structures portant des plans d'actions sur la Biodiversité. C'est le cas notamment des structures portant l'animation des 5 sites Natura 2000. Il s'agira, plutôt que de développer de nouvelles actions, de renforcer l'appui à ces structures sur leurs actions et objectifs liés à la forêt et au garrigue.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaire
Pays Cœur d'Hérault	Syndicat Mixte du Salagou, CPIE des Grands Causses, Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Description de l'action et Calendrier

Dans son rôle d'accompagnement des structures porteuses de stratégie de développement local (Projet Alimentaire Territorial, Plan Climat Air Energie Territorial, Stratégie Biodiversité de la Vallée de l'Hérault, Plan de Gestion le Pays Coeur d'Hérault et les partenaires de la Charte Forestière du Coeur d'Hérault travaillent à mieux intégrer les différentes politiques territoriales :

1) Participation accrue des acteurs de la Charte Forestière à la mise en œuvre de la Stratégie Biodiversité 2024 - 2026 de la Vallée de l'Hérault

2) Participer à la mise en œuvre des programmes Natura 2000 du Syndicat Mixte du Grand Site du Salagou, du CPIE des Grands Causses et de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault

3) Renforcer les liens entre les actions du Projet Alimentaire Territorial et de la Charte Forestière sur les volets concernant la forêt, les garrigues et les haies

Cet appui à la mise en œuvre de diverses stratégies locales passera par de l'appui à la décision (diagnostic, définitions des enjeux et objectifs, etc.) et par de la gestion commune de projet.

Livrables et suivi-évaluation

Actions conjointes de préservations de la biodiversité et développement de projets transversaux

Budget Prévisionnel :

0

5. Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales liées à la forêt

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

La première période de mise en œuvre de la Charte Forestière du Coeur d'Hérault a permis de développer les liens entre le territoire et les acteurs portant des stratégies et plans d'action à des échelles supérieures au territoire : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie porté par la DDTM, Programme Régional Forêt-Bois piloté par la Région Occitanie, Contrat de Filière Forêt-Bois, piloté par Fibois Occitanie, Réseau des Territoires porteurs de Stratégie de Développement Forestier piloté par les Collectivités Forestière d'Occitanie, etc. Il s'agit de poursuivre cette participation et de la renforcer.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault COFOR	DDTM de l'Hérault - Conseil Départemental de l'Hérault - Région Occitanie - Fibois

Description de l'action et Calendrier

Les différentes participations seront les suivantes:

1) Participation à la Sous-Commission "DFCI" animée par la DDTM, notamment pour la mise en œuvre du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie

2) Participation pour la création du Schéma d'Aménagement pour la Desserte Forestière qui se préfigure sur l'Hérault

3) Participation au groupe des animateurs de Démarches Territoriales sur la forêt pour l'Occitanie

4) Renforcer les liens entre l'animation de la Charte Forestière du PNR des Grands Causses et l'animation de la CFT du Coeur d'Hérault pour le Lodévois Larzac

5) Participation au Plan Régional Forêt Bois et Contrat de Filière Forêt Bois Occitanie

Par ailleurs, un processus sera structuré pour permettre la meilleure représentation possible par le Pays Coeur d'Hérault des besoins du territoire.

Livrables et suivi-évaluation

- Définition de positions locales contributives aux politiques supra-territoriales
- Contributions territoriales aux politiques supra-territoriales

Budget Prévisionnel :

0

6. Intégrer et valoriser les espaces forestiers dans l'aménagement et les documents de planification

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Le Schéma de Cohérence Territorial inclut désormais des orientations relatives à la forêt et aux garrigues du territoire. Celui-ci est exécutoire depuis Juillet 2023. De nombreux PLU du territoire vont entrer en révision Il s'agit donc sur cette action d'accompagner les PLU qui entreront en phase de révision dans l'intégration des enjeux forestiers et de la filière forêt-bois dans leur PLU. Ces enjeux sont d'autant plus importants au vu de l'intégration des enjeux de Zéro Artificialisation Nette, d'augmentation du risque incendie et de la volonté de développement d'énergie renouvelable, qui peuvent consommer des espaces naturels.

De nombreuses Orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT sont spécifiques aux forêts du territoire, telles que :

- 2.3 Développer une activité forestière à fort potentiel qui valorise et respecte les espaces boisés
  - 2.3.1. Améliorer la prise en compte des enjeux forestiers économiques, écologiques, sociaux et culturels dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
  - 2.3.2. Permettre la mobilisation et la valorisation du bois local
- 3.3. Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, comme biens communs
- 3.6 Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques et aux nuisances

Par ailleurs, et du fait de la moindre présence des forêts dans l'Hérault, les bureaux d'étude locaux, accompagnant les communes dans la révision des PLU, sont souvent moins expérimentés sur les enjeux forestiers.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault	Communautés de communes - CNPF - COFOR - ONF - CAUE 34 Voir avec Joris Masafont des

Description de l'action et Calendrier

Dans cette action il s'agira de co-construire avec les partenaires de la Chartes Forestières un processus d'accompagnement des communes par le Pays Cœur d'Hérault, porteur du SCOT. Conformément aux objectifs du SCOT, cet accompagnement se fera à plusieurs niveaux :

1) Structuration de la partie Forêt et Garrigue du futur "Porter à Connaissance" SCOT du Pays, pour fournir des éléments de diagnostic aux communes

2) Structuration d'un processus d'accompagnement des communes qui souhaitent mieux intégrer la forêt dans leur PLU/PLUi (e.g : Quels zonages en fonction des objectifs et de la gestion forestière ? Prise en compte du risque incendie ? Quelle place pour les infrastructures forestières, dont desserte forestière, Orientations d'Aménagement et de Programmation, possibilité de bois construction etc.)

3) Structuration de la partie analyse de PLU/PLUi lors des émissions de l'avis SCOT Personne Publique Associé.

4) Accompagnement effectif des communes sur le sujet

Livrables et suivi-évaluation

Un processus d'accompagnement des communes en révision de PLU
Un Porté à Connaissance pour apporter des éléments de diagnostic et d'enjeux aux communes
Indicateurs réalisations =

Nombre de réunion avec les partenaires et élus référents sur le sujet
Nb de PLU révisé avec les communes

Budget Prévisionnel

0

7. Faire aboutir le projet de desserte forestière sur le massif du Grézac et organiser un retour d'expérience pour lever d'autre points noirs de desserte

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Dans le cadre du programme d'action 2020 – 2023 de la Charte Forestière, l'action n°9 « Résorber les points noirs de desserte », réalisée conjointement par l'ONF, le CRPF et les COFOR, a permis d'identifier les points noirs du Cœur d'Hérault, et a regroupé les acteurs locaux autour d'un projet de desserte forestière pour le plateau du Grézac.

Afin de caractériser les enjeux locaux autour de la desserte, **l'ensemble du massif forestier a été étudié**. Au total, le massif est réparti en seulement 4 entités forestières, dont 3 privées et une forêt communale, pour un total de 953 ha composés de 9 grands types de peuplement. Ces peuplements ont chacun été caractérisés (surfaces, données dendrométriques, volumes mobilisables sur 20 ans, exploitabilité, état sanitaire, description générale, …). L'analyse des planifications de coupes des différents PSG révèle que près de 12000 m devraient être exploités dans les 20 ans à venir. **L'analyse de la desserte locale** a révélé de nombreux points noirs rendant la desserte impraticable et donc l'exploitation des bois impossible.

Différentes options de tracé ont donc été travaillées afin de pouvoir sortir les bois, sur la commune de Lauroux. Un prévisionnel de travaux et des premiers devis ont été réalisés pour chacune de ces options. **Une option de tracé a été validée par les élus de la commune**. Des premiers échanges ont eu lieu avec les propriétaires, mais n'ont à ce jour pas abouti à la signature des documents nécessaires pour la suite du projet.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault	COFOR ONF CNPF Fransylva Groupements Forestiers et propriétaires locaux

Description de l'action et Calendrier

Afin d'aboutir à la réalisation effective du projet de desserte, les étapes suivantes restent à mettre en œuvre :

1) Cadrage juridique de plusieurs points :

    a) Via une servitude de passage et d'aménagement pour la sortie des bois, modalité choisie par les élus, pour la partie du tracé qui ne sera pas affectée par la servitude DFCI

    b) Coordination avec le Conseil Départemental 34 pour que les futures servitudes DFCI incluent et cadrent un usage possible pour la sortie des bois

    c) Poursuite de la coordination avec l'Agence des routes pour cadrer les modalités d'exploitation de la RD 151 lors d'exploitation forestière

2) Accompagnement sur le montage financier et la répartition entre les différents propriétaires et sur le porteur de la demande d'aide

3) Montage technique du dossier et soumission à la déclaration auprès de l'autorité environnementale pour demande d'évaluation au cas par cas

Une formalisation de la méthode d'accompagnement sera réalisée pour la répliquer pour résoudre d'autres problèmes locaux de desserte (cf projet suggéré par CNPF/ONF) : Villeneveutte ; Massif forestier de la Vacquerie , Massif forestier de Saint-Privat.

Livrables et suivi-évaluation

Desserte forestière effective réalisée sur le secteur du massif de Lauroux.

Budget Prévisionnel

27 000€, demandé sur l'appel à projet "Stratégie Locale de Développement Forestier"

Actions sur le risque incendie

L'analyse de l'aléa feu de forêt 2021 sur le Coeur d'Hérault (figure 1), révèle qu'environ 50% des surfaces du territoire sont en aléa fort, très fort ou exceptionnel. Par ailleurs, entre 2018 et 2021, il y a eu 171 incendies sur 42 communes du territoire. Cela représente 764 ha brûlés. Les surfaces moyennes des incendies étaient de 1 ha en 2018, 5.5 ha en 2019 et 2.4 ha en 2020 et 8.9 ha en 2021, soit 4.5 ha en moyenne ces dernières années. Le 26 juillet 2022, l'incendie de Gignac / Saint-Bauzille-de-la-Sylve / Aumelas a, à lui seul, brûlé plus de 900 ha.
Une analyse du risque feu de forêt sur le Pays Coeur d'Hérault avec une priorisation des communes sur lesquelles réaliser des plans communaux d'Obligations Légales de Débroussaillement a été réalisé, à partir des données d'application des OLD, du degré d'aléa selon les communes du territoire mis à jour par la DDTM 34 en 2022, et de la présence et répartition du bâti.
Enfin, une enquête réalisée auprès des communes du territoire, démontre un besoin d'accompagnement très important sur le sujet du risque incendie. Sur les 14 communes ayant répondues, dix indiquent que la réalisation d'un plan communal de débroussaillement est une priorité n°1 et quatre que c'est une priorité n°2 sur 4.

Les actions présentées sont de trois ordres :

- Stratégique et planification : Il s'agit à travers la réalisation d'un Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie, d'approfondir la connaissance locale du risque incendie et des stratégies existantes en termes d'aménagement, prévention et luttes. Ce diagnostic servira de base à l'élaboration d'une stratégie commune de prévention et lutte contre le risque incendie
- Accompagnement concret direct : Il s'agit à travers quatre projets d'accompagner respectivement 14, 3 et 1 commune, ainsi qu'une intercommunalité, sur divers aspects de la gestion du risque incendie, notamment les OLD via appel à des partenaires
- Monter en compétence et structuration d'un service d'étude et d'accompagnement au sein du territoire : Au delà des projets d'accompagnement

8. Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault	Partenaires de la Sous Commission DFCI animée par la DDTM de l'Hérault

Description de l'action et Calendrier

Réaliser un Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie et préfigurer une gouvernance locale spécifique pour la mise en œuvre coordonner d'une stratégie de prévention contre le risque de Feux de Forêt
L'objectif est de réaliser un Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie, comportant :

- Une présentation générale
- Un état des lieux servant de diagnostic (milieu et espaces forestiers, activité liées à la forêt et à risques, analyse des feux de forêts passée, résumé des enjeux en termes d'activités, analyse des risques feux de forêts, cartographie des équipements, rappel des dispositifs départementaux, etc.)
- Une synthèse des enjeux
- Des objectifs et un plan d'action déterminé avec des ateliers de concertation en local

Ces actions seront de quatre types (réglementaires ; politique d'aménagement du territoire ; amélioration de la gestion de l'espace naturel ; information et de sensibilisation)
Cette stratégie et ce plan d'action partagé devront être complémentaires des actions menées à l'échelle départementale. Une gouvernance spécifique sera élaborée pour la mise en œuvre des actions.

Livrables et suivi-évaluation

Plan de Massif de Protection des Forêts Contre l'Incendie

Budget Prévisionnel

Au alentour de 60 000€, demande en construction

9. Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des OLD pour trois communes du territoire : Plan de Débroussaillement et campagne de sensibilisation

Présentation Générale du projet

Objectif du projet

Ce projet vise à donner aux maires, élus, et agents communaux les compétences, outils et ressources pour réaliser les OLD relevant des obligations de la commune et pour leur permettent de tenir un rôle pédagogique et de contrôle pour les OLD des administrés.

D'un point de vue opérationnel, il s'agit de les aider à :

- Planifier les OLD à l'échelle de leur commune, via un plan complet de débroussaillement (OLD communaux et particuliers) pour 3 communes
- Accompagner les élus locaux dans la sensibilisation et les contrôles des OLD via l'accompagnement pour trois communes à la réalisation de réunion de sensibilisation aux OLD à destination des administrés.

Par ailleurs, objectifs d'internalisation de la compétence au sein du Pays Cœur d'Hérault et du territoire pour être capable d'accompagner par la suite les communes qui le souhaitent.

Equipe projet et gouvernance du projet

Maîtres d'ouvrages	Partenaire
Pays Cœur d'Hérault COFOR	Lacoste ; Fozières ; Puéchabon

Description de l'action et Calendrier

Le tableau ci-dessous résume les phases du projet :

1 Cadrage	Cadrage équipe projet
	Démarrage avec les communes concernées
2_ Réunion d'information par secteurs	Organisation de réunions de sensibilisation par les maires par secteurs
3_ Formation des élus et identification des ressources internes	Préparation des temps ateliers
	Réalisation des ateliers (formation + ressources internes)
	Rédaction des synthèses
	Formation des personnels et élus aux OLD
4_ Cahier des charges	Elaboration du Cahier des Charges
	Diffusion du marché
	Choix du prestataire
5_ Réalisation de l'étude	Coordination entre techniciens Collectivités, bureau d'étude et partenaires
	Réalisation et restitution de l'étude

Livrables et suivi-évaluation

3 Réunions Publiques de sensibilisation
3 Plan Communaux de Débroussaillement OLD contenant :

- Ateliers de définition des besoins de la communes
- Synthèse des ateliers
- CDC pour prestation

Budget **Prévisionnel**

Dépenses		Recettes	
Partenariat COFOR	TTC €		€
Accompagnement de 3 communes volontaires sur la communication	6660	Fonds Vert (80%)	33248
Accompagnement de 3 communes volontaires	12210		
Total Partenariat COFOR	18870	Autofinancement (20%)	8312
Réalisation des études par un BE	22690	Total Recette	41560

Fonds Obtenus

10. Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les OLD pour 14 communes

Présentation Générale du projet

Objectif du projet

Dans le cadre de la Charte Forestière, le Pays Coeur d'Hérault en partenariat avec l'Office National des Forêts propose à 14 communes du territoire une expertise pour prioriser la réalisation de ces obligations autour de leurs voiries.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault	ONF 14 communes du territoires

Description de l'action et Calendrier

. En s'appuyant sur une méthode réalisée par la Communauté des Communes Grand Pic Saint Loup, méthode devenue un modèle transposable, qui se décomposent ainsi :

- Un travail d'accompagnement et d'analyse cartographique avec les Communautés de communes et leur service SIG
- Puis un travail et une organisation par commune volontaire :
- Une prise en main et préparation de la cartographie, la transmission à la commune (au format PDF) pour que celle-ci s'approprie le dossier et apporte en retour les renseignements sur la qualité des voies et l'existence de bâtis occupés,
- La reprise des informations venant de la commune et leurs traitements (zone OLD, zone forestière/ agricole, priorisation,),
- Une validation sur le terrain du travail fait en bureau,
- La rédaction rapport et rendu comprenant des cartes de prévisions de travaux avec des priorités.

La cartographie et l'analyse comprennent, l'identification du réseau et de ses gestionnaires (analyse cartographique), la qualification du réseau au regard des OLD, l'étude de terrain et ses éléments, la classification des voiries et des préconisations.

Livrables et suivi-évaluation

14 livrables de priorisation des voiries à réaliser en OLD

Budget Prévisionnel - Financements d'ores-et-déjà obtenus

48 000€ HT - 57 000€ TTC, obtenus

11. Aménager les interfaces habitât-forêt du Pays Coeur d'Hérault – Expérimentation sur Olmet-et-Villecun

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Le Pays Coeur d'Hérault, les Collectivités Forestières d'Occitanie et les partenaires de la Charte Forestière vont accompagner la commune d'Olmet-et-Villecun dans la réalisation de la mise en oeuvre de coupure de combustible à l'interface habitat forêt avec pour objectif de formaliser une méthode permettant à une collectivité de :

1) Comprendre l'ensemble des étapes menant à l'éventuelle réalisation d'une coupure de combustible de type b, ainsi que la mise en place des conditions d'entretien
2) Comprendre les interactions et relations entre ces coupures et ce type de démarche avec les Obligations Légales de Débroussaillement
3) Évaluer pour chacune de ses phases, les besoins et ressources nécessaires, afin de les comparer aux ressources disponibles pour la collectivité (technologique, humaine, connaissance, finance…)
4) Se positionner en Porteur Principal pour une telle étude en internalisant de la commune et du territoire ce qui peut l'être, et en déléguant le reste à des partenaires ou bureaux d'études

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaire
Olmet-et-Villecun	COFOR (appui à la maîtrise d'ouvrage) Pays Coeur d'Hérault (appui à la maîtrise d'ouvrage) Membres de la Sous-Commission "DFCI" du département de l'Hérault

Description de l'action et Calendrier

Cette méthode serait expérimentée sur la commune d'Olmet-et-Villecun, sous co-maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Pays Coeur d'Hérault et de la Commune, avec l'accompagnement des Collectivités Forestières d'Occitanie et des partenaires de la Charte Forestière de Territoire. Les étapes seront les suivantes :

1. Cadrage de l'expérimentation, analyse des besoins pour réaliser une coupure de combustibles et des ressources en interne pour la réaliser
2. Planification du projet de coupure de combustible
3. Conception de la coupure et des conditions d'entretiens
4. Réalisation de la coupure
5. Analyse de l'expérimentation et promotion de celle-ci,

Livrables et suivi-évaluation

1) Un guide méthodologique générique, permettant de répliquer l'approche à d'autres collectivités. Des fiches annexes propre au Pays Coeur d'Hérault, iraient plus en détail sur certains aspects techniques pour permettre de répliquer la méthode au sein du territoire
2) Un plan d'action pour la suite de l'étude, avec les parties étudiées en internes et les parties externalisées
3) Un retour d'expérience auprès d'autres communes

Budget Prévisionnel : 7000€ pour les premières phases de conception (1 et 2), demande faite au CFM 2024

12. Intégrer la gestion de la biodiversité dans la réalisation des OLD par les Forestiers Sapeur via des Chartes Natura 2000

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Le territoire du Coeur d'Hérault est fort de la présence de plusieurs structures portant des plans d'actions sur la Biodiversité. C'est le cas notamment des structures portant l'animation des 5 sites Natura 2000. Ces structures et programmes d'action visent à la préservation d'espaces naturels et d'un patrimoine naturel floristique et faunistique riche au sein d'espaces Natura 2000, de zones humides ou encore d'Espaces Naturels Sensibles. Le risque incendie étant présent et fort sur la plupart des ces zones à enjeux biodiversité, elles sont dotés d'équipement DFCI, dont des pistes entretenues de part et d'autre par les Forestiers Sapeurs du Département. Ces actions de débroussaillement, nécessaires, peuvent porter préjudice à la faune et à la flore.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaire
CD 34	Pays Cœur d'Hérault - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - CPIE des Causses Méridionaux - Syndicat Mixte du Salagou - ONF - CNPF

Description de l'action et Calendrier

Conjointement avec le Conseil Départemental et les animateurs des 5 sites Natura 2000 du territoire, il s'agit ici de travailler à la rédaction de 5 Chartes Natura 2000 d'engagements et de bonnes pratiques de débroussaillement pour préserver la biodiversité de chaque site lors de la réalisation des OLD par les Forestiers Sapeurs. Ces collaborations seront à l'image de celles réalisées entre la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup et le Conseil Départemental. Ces Chartes auront pour objectif le maintien, le développement et la valorisation de pratiques d'entretiens des forêts qui restent favorables à la conservation des habitats et espèces remarquables.

Livrables et suivi-évaluation

5 Chartes Natura 2000

Budget Prévisionnel

0

13. - Préserver et améliorer la biodiversité des milieux forestiers privés

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Les milieux forestiers du Cœur d'Hérault possèdent des biodiversités spécifiques, ordinaires ou remarquables. L'enquête réalisée en 2018 auprès des propriétaires forestiers met en évidence l'intérêt pour les propriétaires forestiers sur cette thématique, qu'ils placent en deuxième raison pour lesquelles ils s'intéressent à leur bois. Le premier projet de développement forestier réalisé entre 2022 et 2023 a permis de faire découvrir aux propriétaires forestiers leurs espaces naturels et la gestion forestière. Diverses formations, demi-journée d'échanges avec les élus, et actions de communication ont été organisées.

En plus de l'action prévue sur la sensibilisation à la gestion forestière sous tous ses aspects, il s'agit ici de réaliser des interventions spécifiques sur la biodiversité auprès des propriétaires privés ayant une sensibilité à ces questions afin d' accompagner pour une meilleure préservation de la biodiversité via une gestion forestière adaptée.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaire
CNPF	PAYS COEUR D'HÉRAULT - ONF - Animateurs Natura 2000 - COFOR pour les élus locaux

Description de l'action et Calendrier

Il semble donc important d'apporter aux propriétaires forestiers du territoire la connaissance des enjeux et des risques relatifs à la biodiversité forestière, et de les former à la reconnaissance des habitats potentiels et aux recommandations adaptées aux caractéristiques de leurs forêts. Cela peut se concrétiser par :

1. 1 séance de sensibilisation à la biodiversité des espaces boisés et milieux associés par an
2. En fonction des financements :1 cycle de formation à la biodiversité forestière : apprendre à connaître les habitats, les enjeux, les indicateurs de biodiversité potentielle de sa forêt, adopter des mesures de gestion sylvicole favorables à la biodiversité
3. Des diagnostics individuels pourront être réalisés chez des propriétaires motivés, ainsi que des conseils pour la réalisation de chantiers permettant de préserver et/ou développer la diversité des habitats et des espèces.

Livrables et suivi-évaluation

Budget Prévisionnel

14. Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Les forêts du territoire subissent les conséquences du changement climatique sur leur vitalité et leur santé, cela se traduit par un ralentissement des croissances, l'apparition de dépérissements et de mortalités dans les peuplements, et en conséquence une dégradation des paysages et une augmentation des risques d'incendie. Les travaux scientifiques en cours, notamment sur le Pays Cœur d'Hérault, mettent en évidence l'intérêt et l'urgence de réaliser des interventions sylvicoles destinées à limiter ces risques et rendre les peuplements moins sensibles aux sécheresses accrues

Les surfaces forestières peuvent jouer un rôle important dans l'atténuation du changement climatique via la fixation du carbone. Le label Bas Carbone a été créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire avec la collaboration de nombreux partenaires, pour certifier la qualité et l'intégrité environnementale des projets qui contribuent à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Sur la base des 3 méthodes sylvicoles qu'il a proposées, le CNPF évalue l'additionnalité carbone des projets candidats à la labellisation.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaire
CNPF	PAYS COEUR D'HÉRAULT - ONF - Animateurs Natura 2000

Description de l'action et Calendrier

En plus de l'action prévue sur la sensibilisation à la gestion forestière sous tous ses aspects, il s'agit ici de réaliser des interventions spécifiques sur l'adaptation au changement climatique et son atténuation auprès des propriétaires ayant une sensibilité à cette question.

L'action proposée vise à développer auprès des propriétaires forestiers du territoire, mais aussi des exploitants forestiers, la prise de conscience de la sensibilité du couvert forestier au changement climatique et des changements de pratiques nécessaires pour l'adaptation des peuplements.

Concrètement, il s'agira de :

- Sensibiliser les propriétaires sur les enjeux de changement climatique et de séquestration carbone par 2 séances d'information (taillis de chêne / peuplement de pins)
- Diagnostiquer les peuplements à risque et conseiller sur l'adaptation de la sylviculture,
- Accompagner un changement de pratiques avec les exploitants forestiers : mise en œuvre de chantiers de travaux en substitution aux coupes rases, notamment avec une illustration et une sensibilisation sur le projet réalisé en forêt Domaniale du Grand Pic Saint Loup, à Argelliers.
- Encourager et accompagner le regroupement des projets et la création d'une structure de type ASLGF ou GIEEF pour faciliter l'émergence de projets concertés et favoriser l'obtention de label bas carbone ou compensation environnemental

Livrables et suivi-évaluation

1. Nombre de propriétaires sensibilisés
2. Nombre de projets étudiés
3. Structure de regroupement initiée
4. Projets Bas carbone mis en œuvre

Budget Prévisionnel

Devis en cours

15. Appui à l'intégration du pastoralisme dans les forêts communales du Massif de la Taillade et concertation locale

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

La pratique du pastoralisme sous-bois est courante sur le territoire de la Charte. Au regard des évolutions économique et climatique elle devient un atout pour diversifier les productions agricoles et augmenter l'autonomie fourragère des exploitations. De même pour le territoire, le maintien des milieux ouverts est essentiel dans la gestion de la biodiversité et de la prévention des risques incendie. Cependant la problématique du fermage peut rester un frein à la combinaison du sylvopastoralisme. Plusieurs communes s'intéressent à la mise en place de pastoralisme sur la forêt communale (Aniane) ou sur leur territoire, pour l'entretien du débroussaillement à l'interface habitat forêt (Olmet-et-Villecun).

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaire
Commune d'Aniane Commune d'Olmet-et-Villecun	PAYS COEUR D'HÉRAULT ONF CA 34 CNPF

Description de l'action et Calendrier

La commune d'Aniane souhaite ouvrir une partie de sa forêt communale à du pâturage, le Pays Coeur d'Hérault et l'ONF accompagneront celle-ci, et organiserons une concertation avec les communes alentours (Gignac, La Boissière), pour envisager une mise à disposition des ces forêts communales adjacentes à celle d'Aniane. Un projet pastoral est également envisagé par un propriétaire du secteur (Montarnaud), accompagné par le CNPF. Une concertation peut être réalisée localement pour élargir le périmètre des parcelles intégrées dans le projet pastoral des éleveurs sélectionné à l'issue de la diffusion du marché sur la forêt communale d'Aniane.
Par ailleurs, ces projets pourront servir de support pour créer un espace de concertation entre forestier, élus locaux et éleveurs pour :

- S'accorder sur les enjeux du pastoralisme en milieu forestier
- Proposer des actions communes pour développer ou améliorer, sur d'autres secteurs, l'usage pastoral des milieux forestiers
- Coordonner localement la possibilité de pâturage en forêt communale et développer les synergies avec les propriétaires privés

L'objectif est de former et accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques pastorales pour les amener vers une gestion sylvicole des parcours. En parallèle, une sensibilisation des propriétaires forestiers au pastoralisme permettra d'encourager les interactions et les projets de contractualisation entre propriétaires forestiers et éleveurs.

Livrables et suivi-évaluation

Nombre d'hectare remis en pâturage, nombre de communes impliquées,

Budget Prévisionnel

16. Développement du réseau de Haie et de Bosquet du territoire

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Présentes historiquement sur l'ensemble des territoires agricoles, les haies champêtres sont en constante régression depuis le siècle dernier. Ce véritable patrimoine paysager a été mis à mal partout en France sous les effets conjoints de la mécanisation et des politiques agricoles de l'après-guerre (remembrement, monoculture).

Aujourd'hui les temps ont changés et les services écosystémiques rendus ainsi que l'importance du rôle de l'arbre et des haies pour nos territoires ne sont plus à démontrer (effet brise-vent, biodiversité, protection du sol et de l'eau, accroissement de la fertilité, tampon climatique, création de biomasse …). Il est indispensable de préserver le patrimoine existant et de chercher à développer significativement la plantation de nouveaux arbres et arbustes.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
Paysarbre FR CIVAM	CEN LR - PAYS COEUR D'HÉRAULT Pays Coeur d'Hérault- CA 34 / Région Occitanie - CD 34 - URCPIE

Description de l'action et Calendrier

L'association Paysarbre, en partenariat avec la FR-CIVAM, et soutenue par la Région Occitanie, accompagne à la plantation de haies dans l'Hérault (11km pour 9414 arbres sur la saison 2022/23). Le projet a pour objet d'apporter aux **agriculteurs,** aux **particuliers** et aux **collectivités** de l'Hérault une aide technique et financière pour la plantation et l'entretien d'arbres de pays en haies, alignements ou bosquets. L'accompagnement se formalise avec une convention qui détermine les engagements de chacun.

Il s'agit aussi de diffuser et valoriser des dispositifs, tels que BIODIV'EAU (Département et CEN LR) ou ceux de la Région, qui permettent de mettre en œuvre des plantations, le maintien ou le développement de haies et de boisements, le maintien d'une biodiversité. Par ailleurs, ces arbres sont le plus possible labellisés "Végétal Local", afin de contribuer au développement de pépinières locales.

Le CPIE des Causses méridionaux peut également venir en appui, sur un programme de prise en compte de la Trame Verte et Bleue.

Livrables et suivi-évaluation

Budget Prévisionnel

25 000€, non demandé sur l'AAP SFLDF FEADER et Région Occitanie

17. Poursuivre le développement de l'outil foncier

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Le morcellement du foncier forestier est, selon les Partenaires de la Charte Forestière, de plus en plus important. Ceux-ci ont estimé lors du Comité de Pilotage du 15 décembre 2023, que celui-ci avait augmenté. Celui-ci étant en lien direct avec la desserte forestière, la gestion des boisements, la maîtrise des interfaces habitats/forêt, il est au cœur des préoccupations des élus. Le précédent plan d'action a permis d'enclencher une démarche sur la maîtrise de ce foncier forestier. Dans l'objectif de réduire le morcellement, d'accompagner les communes à mieux gérer les Biens Vacants et Sans Maîtres (BVSM) et les Biens Non Délimités (BND) et à limiter la déprise foncière, Les Collectivités Forestières d'Occitanie ont réalisés un rapport sur les BVSM et les BND à l'échelle du Pays. Huit communes ont bénéficié d'un rapport détaillé, qui leur a permis de mieux connaître le foncier de leur commune et d'adopter une stratégie de gestion des BVSM et BND. Par ailleurs, les évolutions législatives récentes ont facilité la mise en œuvre des procédures de recouvrement des BVSM et BND pour une maîtrise de ceux-ci par les communes.

L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des communes volontaires dans la maîtrise des BVSM et BND.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaire
Pays Cœur d'Hérault COFOR	Communes (Aniane, Gignac, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, La Boissière, Puéchabon, Montarnaud, Aumelas, Cabrière, Olmet-et-Villecun, etc.) CNPF pour la partie propriétaire privé

Description de l'action et Calendrier

Suite à la réalisation du diagnostic foncier spécifique au Pays Cœur d'Hérault, il s'agit d'accompagner les communes avec le plus d'intérêt dans la mise en œuvre de la procédure pour récupérer les BVSM et les intégrer dans la gestion des forêts communales. En effet, leur rapport identifie la répartition des surfaces par nature de culture, la répartition des surfaces par classe de propriété (Communes/Etat/Privé/BVSM/BND…) et permettant de les situer par rapport aux forêts communales et domaniales du territoire. Ainsi, les communes mentionnées en partenaire de l'action ont de nombreux BVSM ou BND en proximité directe de leur forêt communale.

Livrables et suivi-évaluation

Rapport par commune
BVSM et BND remobilisé au sein des fonciers communaux

Budget Prévisionnel

0

18. Développement Forestier via la réalisation de deux plans de Massifs : Un Lodévois Larzac, et un regroupant la Vallée de l'Hérault et le Clermontais

Présentation Générale du projet

Contexte

L'enjeu de sensibilisation et de formation à la gestion sylvicole reste important sur le territoire du Coeur d'Hérault, comme le démontre le diagnostic réalisée auprès des propriétaires privés du territoire Les intérêts multiples pour les propriétaires sont multiples : production de bois de chauffage, plaisir de la nature et de sa qualité, pâturage, chasse ou autres loisirs, collecte de produits divers, … L'autoconsommation est fréquente, les valorisations économiques sont peu nombreuses.

Un premier projet intitulé "Mieux Connaître les Forêts du Cœur d'Hérault" a été réalisé entre fin 2022 et 2023 sur le territoire. Ses objectifs étaient de faire découvrir aux propriétaires forestiers leurs espaces naturels et la gestion forestière. Diverses formations, demi-journée d'échanges avec les élus, et actions de communication ont été organisées. La présentation, jointe au compte-rendu, détaille le projet et ses résultats. Au total, 3 réunions de sensibilisation pour les propriétaires et 3 demi-journées de sensibilisation à destination des élus sur la gestion forestière privée ont été organisées. 34 diagnostics individuels ont été réalisés sur sites, pour près de 1500 ha.

Objectif du projet

Aussi, l'objectif de cette action est de continuer à développer les liens créés entre les propriétaires forestiers du territoire et le Centre National de la Propriétaires Forestières lors de ces premières actions et ce à travers la réalisation de deux plans de massifs, l'un portant sur la Communauté de Communes du Lodévois Larzac, dont les peuplements comportent une grande partie de résineux, et l'autre portant sur les Communautés de Communes de la Vallée de l'Hérault et du Clermontais.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteur Principal	Partenaires
CNPF	ONF Pays Coeur d'Hérault COFOR Elus communaux et intercommunaux

Description de l'action et calendrier

Phase 1 : Diagnostic ressource du Massif

Cette phase d'étude et de synthèse de l'existant est un passage obligé, mais n'est pas une fin en soi. L'étape capitale de la démarche reste bien sûr l'animation auprès des propriétaires forestiers pour relancer la gestion forestière et la mobilisation des bois sur le territoire de projet.

Ce diagnostic ressource comporte 3 chapitres : | Carte d'identité forestière | Carte d'identité socio-économique | Carte d'identité environnementale

Phase 2 : Animation et proposition d'actions

Cette animation se fera à trois échelles : celles du massif, celle plus précise au niveau de projets concertés de gestion de l'espace forestier, et enfin celle individuelle, avec du conseil auprès des propriétaires.

Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre des opérations

Divers accompagnements à la mise en œuvre d'opérations seront réalisées, tels que : l'incitation à la gestion forestière individuelle ou concertée, l'appui à la réalisation d'opération forestière, etc.

Livrables et suivi-évaluation

- Nombre de Plan de Massif réalisé

Autres indicateurs spécifiques à la mise en œuvre des Plans de Massifs :

Indicateurs d'activité dépendants de l'activité du CRPF :

> Documents cartographiques et rapport de synthèse contribuant à la connaissance de la forêt du massif, des enjeux, des produits et des services potentiels, | réunion de Comités de Pilotage | journées de sensibilisation des décideurs locaux (élus, communautés de communes), | réunions de vulgarisation auprès des propriétaires, | journées de formations des propriétaires, | effectifs et surfaces des diagnostics individuels ou des projets concertés, | opérations de communication.

Indicateurs de résultats dépendant de l'implication des propriétaires forestiers privés et des opérateurs partenaires :

> Nombre et surface des diagnostics individuels de propriétés forestières privées, | augmentation des surfaces forestières bénéficiant de documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG) (Nombre, superficie), | surface des travaux sylvicoles générés et volumes mobilisés (dont chantiers groupés), | projets de création de desserte ou d'amélioration des accès ou du stockage des bois.

Budget Prévisionnel

96 000€ sollicité par la Centre National de la Propriété Forestière pour le PDM du Lodévois et Larzac

A budgétiser pour le PDM regroupant la Vallée de l'Hérault et le Clermontais

19. Recenser et valoriser les savoir-faire et entreprises locales

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Le volet filière et entreprises de la CFT reste à mieux connaître, en termes d'activités, de besoins. Certaines entreprises ont été rencontrées dans la phase de mise en place de la Charte, il reste à compléter ces rencontres et à mettre en place des actions à la fois de valorisation mais également de mise en lien avec de l'animation dédiée et adaptée au tissu entrepreneurial du territoire. Un premier recensement des actions a débuté sur le précédent plan d'action mais n'a pas abouti à la rédaction d'un annuaire. L'objectif est donc de consolider la connaissance des entreprises du territoire

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteurs Principaux	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault (dont pôle Développement Economique) FIBOIS	ONF – CRPF – ETF Occitanie CFT Pays des Nestes et CFT « PETR FIGEAC - QUERCY - VALLEE DE LA DORDOGNE » qui ont fait ce type d'action COFOR PNR Grands Causses et PTRE Sud Cévennes Voir avec PNR Aubrac qui réfléchit à s'investir sur ces éléments là

Description de l'action et Calendrier

Les entreprises du territoire seront recensées dans un annuaire d'acteurs de la filière (gestionnaire forestier, entrepreneur de travaux forestiers, etc.). Cet annuaire, accessible sur Internet, et en version papier si possible (première diffusion), permettra d'identifier les entreprises du territoire, de leur donner une visibilité vers le grand public, vers les acteurs de la Charte Forestière et entre elles.

Par ailleurs, celles-ci seront enquêtées pour identifier leurs besoins en termes d'accompagnement pour se pérenniser et se développer. Cette enquête servira de base à la réalisation de journée à destination des entreprises des filières bois construction et bois énergie (dont bois bûche).

Les conditions d'actualisation et d'évolution de cet annuaire seront pensées dès le début de son élaboration.

Livrables et suivi-évaluation

Réalisation de l'annuaire / nombre d'exemplaires diffusés

Recensement des divers besoins des entreprises des filières forêts-bois du territoire

Nombre de participants aux réunions d'informations

Budget Prévisionnel

20. Développement de la filière bois-énergie, via soutien au entreprise et étude de développement du chauffage au bois en lien avec les ressources du territoire

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Le Coeur d'Hérault est majoritairement constitué de peuplement de chênes verts et blanc, dont l'exploitation fournit du bois bûche. Lors du Comité de Pilotage, les enjeux pour les entreprises dépendantes de ces peuplements ont été soulignés. Les entreprises du secteur du bois connaissent elles-aussi la crise, notamment avec l'augmentation des prix de l'énergie. Dans le secteur du bois-énergie, il y a des difficultés à trouver des bûcherons pour l'exploitation des bois. Ce dernier point est d'autant plus important qu'une grande partie du territoire est en bois-bûches et que les vols se font de plus en plus nombreux à cause de l'augmentation des coûts de l'énergie. Par ailleurs, le plan d'actions du PCET du Cœur d'Hérault comprend une action intitulée « Favoriser l'usage local du bois et de ses qualités de substitution en étudiant systématiquement la solution bois-énergie ».

A ce titre, le Pays Cœur d'Hérault a portée une candidature pour une étude de préfiguration à la mise en place d'un Fonds Air Bois afin d'avoir une meilleure connaissance des pratiques sur le territoire dans l'objectif d'agir sur les émissions de particules fines liées aux pratiques de chauffage dans le secteur résidentiel, en liant le potentiel de développement de l'usage du chauffage au bois au ressources locales.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteurs Principaux	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault - FIBOIS	ADEME COFOR CNPF ONF

Description de l'action et Calendrier

Cette action est composée de deux sous-action :

1) Réaliser une étude de préfiguration d'un Fonds Air Bois liant potentiel de développement du chauffage bois individuel et ressources disponible sur le territoire (dont vignes arrachées) et accompagnement individuel du changement de chaudière vers des chaudières à bois

2) Organisation d'une rencontre des entreprises de la filière-bois énergie (construction, entreprise de travaux des bois, etc.) pour :

- Mieux identifier leurs problématiques

- Les sensibiliser aux différents dispositifs d'accompagnement et de financement dont ils peuvent bénéficier

- Présenter les résultats de l'Observatoire Bois-Énergie des COFOR et de l'étude de préfiguration du Fond Air Bois

Livrables et suivi-évaluation

- Etude de préfiguration d'un Fond Air-Bois

- Journée d'information et d'interconnaissance entre les acteurs de la filière bois-énergie sur le territoire

Budget Prévisionnel

46350 € pour l'étude de préfiguration d'un Fond Air Bois (ADEME) _ Obtenus

21. Initiation du développement de la filière bois construction

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Le Coeur d'Hérault est majoritairement constitué de peuplement de chênes verts et blanc, dont l'exploitation fournit du bois bûche. Le potentiel pour le bois construction est relativement faible. Pour autant, de nombreuses entreprises du territoire utilisent du bois pour la construction. Lors du Comité de Pilotage, les enjeux pour les entreprises dépendante de ces peuplements ont été soulignés Les entreprises du secteur du bois connaissent elles-aussi la crise, notamment avec l'augmentation des prix de l'énergie. Les liens avec les réseaux des animateurs de Chartes Forestière, dont celles du massif central, et ceux avec l'interprofession, ainsi qu'avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Hérault permettent le développement des liens entre les entreprises du territoire et les territoires voisins, pourvoyeur de bois construction.
L'enjeu de cette action est d'amorcer une dynamique collective sur le sujet.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteurs Principaux	Partenaires
Pays Cœur d'Hérault FIBOIS	COFOR CNPF ONF

Description de l'action et Calendrier

1) Organisation d'une rencontre des entreprises de la filière-bois construction pour :
   - Mieux identifier leurs problématiques
   - Les sensibiliser aux différents dispositifs d'accompagnement et de financement dont ils peuvent bénéficier
   - Co-construire un ensemble d'action, en lien avec le Contrat de Filière de la Région Occitanie, pour développer les actions

2) Organisation d'un événement sur la construction bois auprès des élus locaux

Livrables et suivi-évaluation

- Journée d'information et d'interconnaissance entre les acteurs de la filière bois-énergie sur le territoire

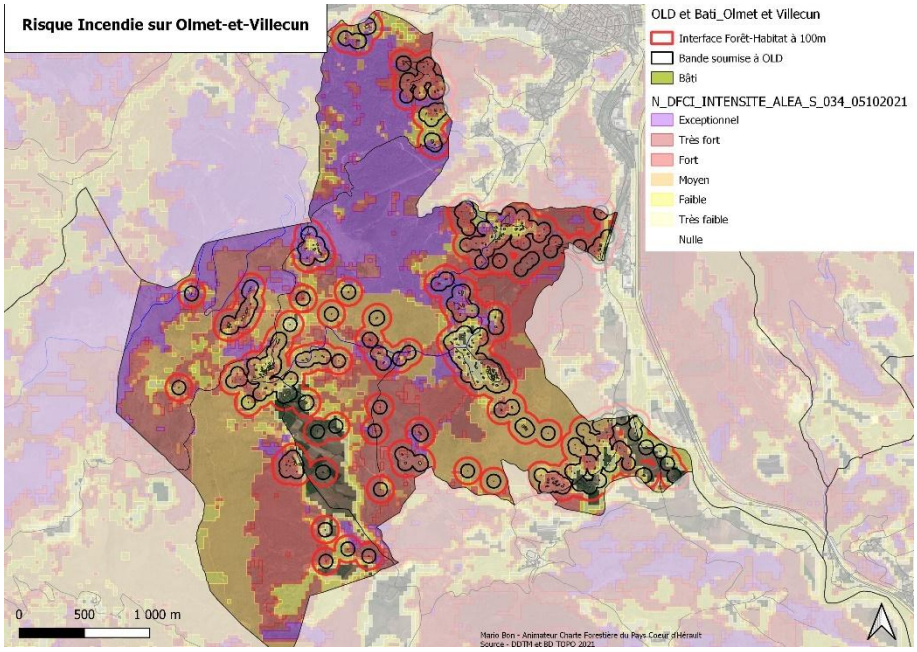
Budget Prévisionnel

22. Etudier l'intégration de nouvelles pistes aux schémas stratégiques DFCI sur Olmet-et-Villecun et élargir au reste du territoire (à finaliser avec CD34 et Olmet-et-Villecun)

Présentation Générale du projet

Contexte et objectif du projet

Olmet-et-Villecun, une commune de 187 habitants située dans les contreforts du Lodévois Larzac, est particulièrement à risque, avec 160 ha d'interface situés en aléa forts à exceptionnel, soit près de 18 % de sa surface.



En avril 2024, plusieurs départs de feux malintentionnés ont eu lieu sur le secteur du Roque Traoucade/ Belbezè, au nord de la commune. Les sapeurs-pompiers ont rencontrés des difficultés pour accéder au hameau, qui n'est pas desservit en piste DFCI et qui n'est pas prévu au nouveau Schéma Stratégique DFCI, qui intègre cependant une extension du réseau DFCI sur le reste de la commune.

La commune souhaite étudier la possibilité de créer un nouvel accès à ce secteur. Le Conseil Départemental, qui gère le Schéma Stratégique, est ouvert à ce type d'étude pour affiner ce dernier en lien étroit avec les communes qui souhaitent renforcer plus fortement le maillage local.

Equipe projet et gouvernance du projet

Porteurs Principaux	Partenaires
Olmet-et-Villecun	CD 34 ; Pays Cœur d'Hérault ; GT DFCI

Description de l'action et Calendrier

Livrables et suivi-évaluation

Budget Prévisionnel

4. Le calendrier du projet : durée et phasage

N°	Action du programme / sujet de travail des dossiers émergence ou renouvellement	2024 - S1	2024 - S2	2025 - S1	2025 - S2	2026 - S1	2026 - S2
1	Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière	Continue					Evaluation à 6 ans
2	Sensibilisation collective du Grand Public aux forêts du territoire		x				
3	Formation et sensibilisation des élus communaux et intercommunaux	Continue					
4	Poursuivre le développement des liens entre la Charte Forestière et les autres politiques territoriales	Continue					
5	Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales liées à la forêt	Continue					
6	Intégrer et valoriser les espaces forestiers dans les Plans Locaux d'Urbanisme	Cadrage	Mise en œuvre				
7	Réalisation du projet de desserte sur le Grézac Retour d'expérience et identification d'autres projets de desserte	x					
8	Plan de Massif de Protection des forêts contre l'Incendie	Demande de financement	Etude		Mise en œuvre		
9	Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des OLD pour 3 communes du territoire	x	x				

10	Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les ODD pour 14 communes	x	x				
11	Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de coupures de combustible à l'interface habitat/forêt au delà des OLD	x	x				
12	Réaliser des Chartes Natura 2000 pour intégrer le respecter de la biodiversité lors de la réalisation des opérations de débroussaillement des Forestiers Sapeurs et des habitants		x				
13	Protection de la biodiversité forestière et de garrigues dans les plans d'actions des organismes en charge de la protection de la biodiversité		x	x			
14	Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements			x	x		
15	Appui à l'intégration du pastoralisme dans les forêts communales du Massif de la Taillade et concertation locale	x		x		x	
16	Développement du réseau de Haie, notamment dans les parties à enjeux de biodiversité	Continue					
17	Poursuivre le développement de l'outil foncier sur le territoire	x	x	x			
18	Développement forestier	Montage et financement	x	x	x		
19	Valoriser les savoir-faire et compétences locales Amélioration la connaissance des entreprises locales		x	x			
20	Développement de la filière bois-énergie, via soutien au entreprise et étude de développement du chauffage au bois en lien avec les ressources du territoire		x	x	x		
21	Développement de la filière bois construction		x	x			

22	Etudier l'intégration de nouvelles pistes au schéma stratégique DFCI sur Olmet-et-Villecun et élargir au reste du territoire		x	x			

5. Gouvernance : Les partenaires du projet et leur implication dans les différentes actions

La première période de mise en œuvre de la Charte Forestière s'est réalisée sous la supervision de 3 instances :

- Le Comité des Elus Référents, pour valider et orienter les actions, ainsi que pour faire remonter les besoins des collectivités. Celui-ci était composé de 9 élus référents, soit 3 par Communautés de Communes et s'est réunit en moyenne deux fois par an.

- Le Comité Technique, regroupant les partenaires techniques pour faciliter et encadrer la réalisation des actions

- Le Comité de Pilotage, regroupant élus et partenaires, pour assurer le suivi, la validation et l'évaluation de l'animation et de la mise en œuvre.

Pour ce nouveau plan d'action, la gouvernance évolue légèrement, sur demande des partenaires et élus :

- Le Comité des Elus Référents se réunira une fois par an, pour valider les méthodes de consultation des élus locaux, d'animation de la Charte Forestière et pour échanger sur les relations avec les partenaires. Par ailleurs, l'identification d'un élu référent par commune permettra d'échanger directement avec chaque commune du territoire

- Le Comité Technique se réunira une fois par an uniquement, pour co-construire et valider des méthodes et outils commun pour la mise en œuvre de la CFT (e.G plan de communication, réponse à appel à projet)

- Des Groupes Techniques mixtes spécifiques à certaines thématiques se réuniront pour orienter collectivement les actions liées à ces thématiques (e.G biodiversité, risques incendies, etc.)

- Le COPIL est maintenu et se réunira deux fois par ans pour définir collectivement la stratégie, planifier les actions sur l'année à venir et suivre l'avancée de la Charte Forestière

6. Indicateurs

N°	Action du programme / sujet de travail des dossiers émergence ou renouvellement	Indicateurs Envisagés
1	Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière	Nb de COPIL, Nb de Comité des élus référents Nb de Groupe Technique Mixte Rapport d'évaluation à 6 ans
2	**Sensibilisation** collective du Grand Public aux forêts du territoire	Nb de plan de communication annuel réalisé Nb d'événements organisés sur la forêt et nb de participants Nb de publications sur les réseaux Réalisation d'un film
3	Formation et sensibilisation des élus communaux et intercommunaux	Nb de plan de communication annuel réalisé Nb de formation à destination des élus Nb d'élus participants Nb d'intervention en communes et intercommunalité
4	Poursuivre le développement des liens entre la Charte Forestière et les autres politiques territoriales	Nb d'actions conjointes
5	Faire participer le territoire aux politiques supra-territoriales liées à la forêt	Nb de participation a politique supra-territoriale Nb d'actions entrant dans les plan d'action supra-territoriaux
6	Intégrer et valoriser les espaces forestiers dans les Plans Locaux d'Urbanisme	Nb de guide réalisé Nb de communes accompagnées dans la révision de leur PLU(i)
7	Réalisation du projet de desserte sur le Grézac Retour d'expérience et identification d'autres projets de desserte	Desserte forestière établie Surfaces desservies et volumes prévisionnels
8	Plan de Massif de Protection des forêts contre l'Incendie	Nb de Plan de Massif réalisé
9	Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des OLD pour 3 communes du territoire	Nb de communes accompagnées Nb de Plans Communaux de Débroussaillement réalisés
10	Réalisation d'étude de priorisation des voiries communales sur les ODD pour 14 communes	Nb de communes accompagnées Nb de linéaire initial Nb de linéaire prioritaire retenue
11	Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de coupures de combustible à l'interface	Nb d'interfaces aménagés et surfaces

	habitat/forêt au delà des OLD	
12	Réaliser des Chartes Natura 2000 pour intégrer le respecter de la biodiversité lors de la réalisation des opérations de débroussaillement des Forestiers Sapeurs et des habitants	Nb de Charte Natura 2000 réalisée
13	Préserver et améliorer la biodiversité des milieux forestiers privés	Nb de propriétaires forestiers sensibilisés Nb de diagnostics et surfaces correspondantes
14	Création d'une dynamique de gestion sylvicole pour améliorer la vitalité et la séquestration Carbone des peuplements	Nb de réunions de sensibilisation Nb de propriétaires forestiers sensibilisés Nb de diagnostics et surfaces correspondantes
15	Appui à l'intégration du pastoralisme dans les forêts communales du Massif de la Taillade et concertation locale	Nb de contrat tripartie signée sur du pastoralisme en forêt communale Nb de réunion de concertation pluri-partenariale
16	Développement du réseau de Haie, notamment dans les parties à enjeux de biodiversité	Linéaire planté (km) Nb d'arbre planté
17	Poursuivre le développement de l'outil foncier sur le territoire	Nb de communes accompagnées Surfaces de BVSM et BND remobilisés
18	Réalisation de Plans de Massif Forestier	Nb de propriétaires forestiers sensibilisés Nb de diagnostics et surfaces correspondantes Surfaces de travaux initiés Nb de documents de gestion initiés Nb de réunions d'information organisées
19	Valoriser les savoir-faire et les entreprises locales	Nb d'entreprises recensés et ayant répondues à l'enquête
20	Développement de la filière bois-énergie, via soutien au entreprise et étude de développement du chauffage au bois en lien avec les ressources du territoire	Nb d'entreprises participants aux journées de sensibilisation
21	Développement de la filière bois construction	Nb d'entreprises participants aux journées de sensibilisation
22	Etudier l'intégration de nouvelles pistes au schéma stratégique DFCI sur Olmet-et-Villecun et élargir au reste du territoire	Nb d'étude réalisée Nb de logements mieux protégées

III. Suivi des modifications du programme d'action

Rajout de la version n°8 au 30/06/2024 :

Modifications majeures	Modifications Mineures
Ajout du Logo de Fibois Ajout du Logo du CAUE de l'Hérault Changement de titre du document : - Charte Forestière du Pays Cœur d'Hérault - ➔ Charte Forestière du Cœur d'Hérault Suppression de l'expression « SYDEL » ou « Sydel du Pays Cœur d'Hérault » pour « Pays Cœur d'Hérault », qui désigne la structure administrative Modification de la fiche n°2 : - Changement de titre de « Communication et organisation d'événements Grands Publics » à « Sensibilisation du Grand Public aux forêts du territoire » - Mise en avant de la priorité de réaliser un plan de communication partagé entre les acteurs de la CFT Modification de la fiche n°3 : - Précision sur la participation en Réunion Communautaire à plusieurs partenaires - Objectifs de 4 interventions par an en Conseil Municipal Révision de la fiche-action sur la valorisation des savoirs-faires locaux (19) Ajout de l'action 22 : »Etudier l'intégration de nouvelles pistes au Schéma Stratégique DFCI sur Olmet-et-Villecun et élargir au reste du territoire	Rajout de la mention des OAP aménagement-risque incendie Modification des communes sur l'action 9 sur l'accompagnement à la planification des OLD